

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 3 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre de postes offerts à la première session nationale pour le recrutement de gardiens de la paix de la police nationale

NOR : *INTC0600150A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en date du 3 mars 2006, les postes offerts au recrutement de gardiens de la paix de la police nationale du 7 mars 2006 prévu par l'arrêté du 14 décembre 2005 sont fixés à 1 462 et répartis de la manière suivante :

- premier concours (externe) : 877 postes ;
- second concours (adjoints de sécurité) : 585 postes.

En outre, 488 postes seront offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Les postes non pourvus par les bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés pourront être reportés sur les postes mis aux concours.

Les postes offerts au second concours spécifique aux adjoints de sécurité, non pourvus à ce titre, pourront être attribués aux candidats du premier concours.